

Le 21 avril 2017

No de dossier : 10887/115805.175

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Monsieur Pierre Méthé
Secrétaire par intérim
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services
de transport pour l'année 2017

Dossier : R-3981-2016 Phase 1

Monsieur Méthé,

Nous réagissons à la lettre de la Régie de l'énergie du 4 avril et celle du Transporteur du 7 avril relativement au dépôt des textes des Tarifs et Conditions d'HQT.

Nous n'avons pas été en mesure de réagir avant aujourd'hui puisque le calendrier réglementaire nous occupe complètement depuis quelques semaines et pour les semaines à venir.

Nous avons eu le bénéfice de lire les commentaires du procureur de l'AHQ-ARQ. Nous souscrivons complètement à ceux-ci.

Dans le présent dossier, nous avons représenté notre cliente la FCEI et avons, tout comme les procureurs de l'AHQ-ARQ, été également actifs dans le dossier R-3959-2016 et R-3961-2016 pour un autre client, soit NLH.

Nous sommes grandement surpris de la lecture que fait le Transporteur des décisions et ordonnances de la Régie de l'énergie et considérons que l'interprétation qu'en fait HQT est erronée en droit.

L'article 12A. 2 i) a bel et bien été abrogé et la décision D-2007-021 doit être considérée comme finale à cet égard.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, monsieur Méthé, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel
AT/mb